

COMMUNE DE HAO

Polynésie Française
Subdivision des Tuamotu-Gambier

Effectif légal du Conseil : 15
Membres en exercice : 15
Ont pris part à la délibération : 15
Dont 03 procurations

DELIBERATION N° 04 / 2023 du 5 FEVRIER 2023**Réforme d'engins, véhicules et navires communaux**

Présidence par : Mme BUTCHER épouse FERRY Yseult, Maire de la Commune de HAO

Date de la réunion du conseil municipal : 5 février 2023

Date de convocation : 26 janvier 2023

Lieu de la séance : MAIRIE DE HAO

Membres présents : 12 membres

Membre(s) absent(s) ayant donné procuration : 03 membres

Membre(s) absent(s) : 00 membres

Secrétaire de séance : Mme MAI-TAKAMOANA épse APA Mauricette

Nom, Prénoms et fonctions	Fonction	Prs	Abs	Procurations à
Mme BUTCHER épse FERRY Yseult	Maire	✓		
M. TAKAMOANA Maniaro	1 ^{er} adjoint au maire	✓		
M. PIRIOTUA Anselme	2 ^{ème} adjoint au maire	✓		
Mme TANGI épse HOLMAN Mirabelle	3 ^{ème} adjointe au maire	✓		
Mme TETUA épse BUSTIN Francine	4 ^{ème} adjointe au maire	✓		
M. TAKAMOANA François	Maire délégué de AMANU	✓		
Mme MAIRIHAU épse TUTEIRIHIA Marie-Madeleine	Maire délégué de HEREHERETUE		✓	Mme BUTCHER épse FERRY Yseult
M. KOHUEINUI Atanase	Conseiller municipal	✓		
Mme TEUIRA-HIOE épse MAIFANO Tehea	Conseillère municipale	✓		
Mme MAI-TAKAMOANA épse APA Mauricette	Conseillère municipale	✓		
M. ARAKINO Lothaire	Conseiller municipal		✓	M. TAKAMOANA Maniaro
M. KAPIKURA Théodore	Conseiller municipal	✓		
M. TUAHINE Théodore	Conseillère municipale	✓		
Mme TETARONIA épse HIO Nadine	Conseillère municipale	✓		
M. TUTEAMARU Edgar	Conseiller municipal		✓	Mme TANGI épse HOLMAN Mirabelle

RF
HAUT-COMMISSARIAT EN POLYNESIE FRANCAISE

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 21/02/2023
987-200013456-20230205-DEL_004_2023-DE

Le maire expose :

- Vu** La loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie interne ;
- Vu** Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu** l'inventaire des engins à réformer présenter par les services techniques de la Commune de Hao et Amanu

CONSIDERANT

Que les engins de la Commune de Hao et Amanu sont à l'état d'épaves et sont entreposés dans les locaux du service technique.

Qu'il est impératif de débarrasser les locaux de la Commune de Hao et Amanu pour des raisons de sécurité et d'hygiène.

Vu la liste des engins et bateaux vétustes à réformer suivant l'inventaire effectué par les services techniques de la Commune de Hao et Amanu

Il convient de procéder à la réforme de ces engins.

Le Conseil municipal après débat :

ADOpte

Article 1 : le Maire de la commune de HAO est autorisé à réformer les engins mentionnés dans les tableaux ci-dessous :

HAO

Désignation	Immatriculation	Année d'achat	Etat
Concasseur		2007	épave
Barge (Perehuti)	PY 2340		épave
Nissan PATHINDEER	186252P	27/08/2007	Etat moyen
Citroën Jumpy	197367P	30/12/2008	Etat moyen
Vespa PRIMAVERA			épave
RENAULT KANGOO	216987P		épave
Bateau « HIKITAKE »			épave

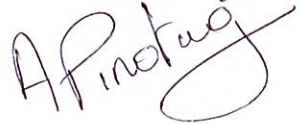
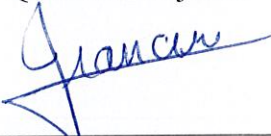
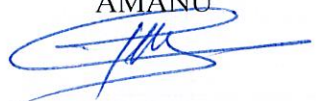
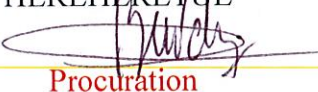
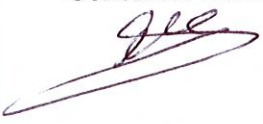
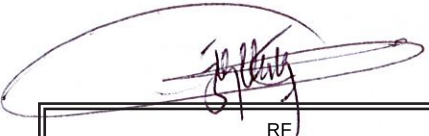
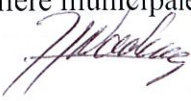
Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

RF HAUT-COMMISSARIAT EN POLYNESIE FRANCAISE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 21/02/2023 987-200013456-20230205-DEL_004_2023-DE

Indications sur le résultat du vote	Contrôle à postériori
Présents : 13	Acte rendu exécutoire après réception en subdivision Le Et publication ou notification du
Votants : 15 dont 3	
Abstentions : 2	
Exprimés : 15	
Votes POUR : 15	
Votes CONTRE :	
La délibération est adoptée : ☒	La délibération n'est pas adoptée : ☐

Ainsi fait et délibéré les jours, an et mois ci-dessus

Le conseil municipal

BUTCHER épouse FERRY Yseult, Chantal, Tuhiata Maire 	TAKAMOANA Maniaro Premier adjoint 	PIRIOTUA Anselme Deuxième adjoint 
TANGI épouse HOLMAN Mirabelle, Tekahu Troisième adjointe 	TETUA épouse BUSTIN Francine, Faraura Quatrième adjointe 	TAKAMOANA François, Terokehau, Péré, Timotéo Maire délégué de AMANU 
MAIRIHAU épouse TUTEIRIHIA Marie-Madeleine, Mahia Maire déléguée de HEREHERETUE  Procuration	KOHUEINUI Atanase, Haumatanui Conseiller municipal 	TEUIRA-HIOE épouse MAIFANO Tehea Conseillère municipale 
MAI-TAKAMOANA épouse APA Mauricette, Poerava Conseillère municipale 	ARAKINO Lothaire Conseiller municipal  Procuration	KAPIKURA Théodore, Marere Conseiller municipal 
TUAHINE Théodore, Tetuhua Conseiller municipal 	TETARONIA épouse HIO Nadine, Arei Conseillère municipale 	TUTEAMARU Edgar, Louis Conseiller municipal  Procuration

RF
HAUT-COMMISSARIAT EN POLYNESIE FRANCAISE

Autorisant la réforme des engins de la Commune de Hao

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 21/02/2023
987-200013456-20230205-DEL_004_2023-DE